



Compte rendu

Comité de quartiers du 6 avril 2011

Comité "spécial Village 2" du 21 mai 2011

A l'ordre du jour de ce comité de quartier : le projet République/Frange Verte, l'avancement du projet Village 2 ainsi que les points d'actualité (Village, Vieux Village...).

Projet République Frange Verte

Les réflexions sur le devenir de ce site avancent. La ville souhaite profiter de ces projets d'aménagement privés pour conforter et étendre la Frange Verte et améliorer son accessibilité, avec notamment la création de deux nouveaux parcs et d'un cheminement piéton est-ouest.

Trois grands secteurs d'aménagement ont été identifiés dans le Plan local d'urbanisme (PLU), avec pour chacun des règles d'urbanisation à définir. Suite aux réflexions entre les propriétaires, leurs partenaires, et la Ville, un projet urbain partenarial sera signé sur chaque secteur, qui déterminera notamment la participation de l'aménageur au financement des équipements publics nécessités par les opérations (réseaux, aménagement des voiries, équipements scolaires...). Un point particulier a été fait sur le secteur central, majoritairement propriété de la Ville (à l'emplacement des services techniques, ex-site Pascal), où seront construits environ 159 logements dont 10 villas et 18 logements intermédiaires, sur des hauteurs variant entre 1 et 6 étages.

Rappel du calendrier prévisionnel :

- 1er semestre 2011 : discussions avec les propriétaires fonciers, désignation des aménageurs et élaboration des projets
- septembre 2011 : réunion publique pour la modification du PLU – enquête publique
- fin 2011 - début 2012 : possibilité de déposer des permis d'aménager et de construire
- Les travaux s'échelonneront dans le temps et l'aménagement complet du secteur ne sera pas terminé avant 2020.



Questions :

- **Un habitant regrette que ces secteurs soient plus densément urbanisés dans l'avenir.**

Les élus rappellent que la Ville ne peut pas empêcher la construction. Elle peut l'encadrer par les projets urbains partenariaux, en mettant en place des règles de hauteur et de retrait des bâtiments par exemple.

- **Quel impact pour les écoles ?**

L'étude en cours de réalisation par l'AURG permettra de prévoir les évolutions des effectifs scolaires. Une extension de l'Ecole Joliot Curie semble probable. Une discussion sera menée avec les équipes enseignantes et les habitants sur ce sujet.

- **Quel est le devenir de Karting ?**

Le terrain a été cédé à la Fondation de France, qui recherche un acquéreur.

- **Quel impact sur les circulations ? Sur les transports en commun ?**

La desserte se fera par les rues de la République et de la Liberté, et ne devrait donc pas être problématique. Pour ce qui concerne les transports en commun, le SMTC organise des comités de ligne, auxquels les habitants sont invités à participer.

Village, Vieux Village, Commanderie : questions des habitants

- **Combe de Champagner :** la zone 30 n'est pas respectée. Les ralentisseurs (cousins lyonnais), ne prennent pas toute la largeur de la rue et les automobilistes peuvent ainsi les contourner.

Ces ralentisseurs sont aux normes et ne peuvent être élargis. La Ville en appelle à la responsabilité individuelle des conducteurs.

- **Problèmes de sécurité rue Paul Langevin :** L'aménagement de cette rue fait partie du projet de la Ville et sera pris en compte dans un prochain exercice budgétaire, mais pas dans l'immédiat. En attendant le réaménagement total de la rue, les trous ont été bouchés.

- **La traversée des enfants de l'école Joliot-Curie n'est pas sécurisée :**

Les services techniques étudient les possibilités d'améliorer le carrefour avenue de la République – rue de la Liberté – avenue Joliot-Curie.

- **Qu'en est-il de l'intégration d'une partie de l'allée Pasteur appartenant à la copropriété du Village dans le domaine public ?**

Une rencontre a lieu entre l'association syndicale et la Ville le 7 juin, qui a permis de faire le point sur ces questions.

- **Où en est la session des voiries de la Commanderie à la Ville ?**

La procédure est en cours. Il est nécessaire d'identifier les copropriétaires des parcelles, il manque pour cela encore quelques dossiers d'habitants. Une enquête publique sur ce sujet devrait être lancée en octobre/novembre, avant délibération du conseil municipal.

25 000 € de travaux ont d'ores et déjà été réalisés en urgence par la Ville, sur des voiries très anciennes, comme par exemple la rue Paul Eluard.

- **Circulation des vélos à contresens avenue de la République, entre la place Baille Barrelle et la rue de Stalingrad : carrefour dangereux.**

Le problème a été signalé au service des espaces extérieurs : la mise en place d'un panneau est prévue.





Avancement du projet Village 2

Le projet du Village 2 a également été présenté lors d'un comité de quartier spécial, sous la forme d'une **visite du village 2 le 21 mai**, qui a permis de faire connaître ce projet à tous les habitants du quartier Est.

Historique du projet

2005 : Forte mobilisation des habitants pour la définition du projet et l'obtention des financements ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain)

2007 : Signature de la Charte de relogement, construite en concertation avec les habitants

2008 : Signature de la Convention ANRU

Objectifs généraux du projet

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Ouvrir le quartier sur le reste de la ville et l'aérer (améliorer la desserte et les espaces publics)
- Diversifier l'habitat
- Redynamiser les commerces
- Renforcer les équipements publics et en créer de nouveaux
- Construire et aménager durablement (bâtiments BBC, chartes de qualité environnementale...)

Avancement du projet :

Les équipements :

- Pôle lecture publique/médiathèque : début des travaux prévu pour septembre 2014.
- Pôle Jeunesse : ouverture prévue fin 2014.
- Terrain de sports en synthétique au sud-ouest du quartier : livraison prévue pour 2016.
- Les travaux du pôle petite enfance devraient démarrer en mai 2012.

Le logement :

- Les démolitions sont à présent terminées et ont concerné 211 logements. 174 ménages ont été relogés. Les habitants ont été impliqués dans ce processus et une Charte de relogement a été signée entre les différents bailleurs, la Ville d'Echirolles, la CNL 38 et les habitants.
- La Rumba a été livré en avril 2011. Il s'agit d'un bâtiment intergénérationnel de 29 logements locatifs sociaux avec un niveau de performance énergétique important.
- Le Nova, labellisé Bâtiment basse consommation (BBC) a été livré en juin 2011 et comprend 36 logements en locatif social.
- Des programmes de logements sont en projet sur les îlots S au bout de la rue Denis Papin (20 logements locatifs privés), sur les îlots T et O rue Clément Ader au sud du quartier (respectivement 15 logements locatifs privés et 30 logements en accession sociale). La construction d'un immeuble de 26 logements en accession privée est également prévue sur l'îlot P, dans le nord du quartier (opération "Edelweiss"). Début des travaux : automne 2011.
- Les logement ont été réhabilités par la SDH : remplacement des portes palières par des portes blindées, pose de double vitrage et de nouvelles prises électriques, réfection des parties communes, entrée dans l'immeuble plus sécurisée via un badge Vigik, remplacement du chauffage individuel au gaz par le chauffage collectif urbain...
- Les pieds d'immeubles ont été résidentialisés : bandes végétalisées, parterres, nouveaux cheminements piétons, et halls d'entrée entièrement rénovés.





L'activité économique :

- 530 m² de commerces sont en cours d'attribution en rez de chaussée de la Rumba.
- Le projet sur le site de Kis, de l'autre côté de la rue du Général de Gaulle, verra également l'implantation de commerces en rez-de-chaussée.
- Le projet ARTIS 2 prévoit la construction de bâtiments regroupant des activités d'artisanat et d'innovation sociale, selon trois 3 pôles d'activités : restauration et circuits courts, environnement et pépinière d'entreprises. Les loyers seront adaptés pour des structures d'insertion par l'activité économique, des structures de l'économie sociale et solidaire, des artisans. Au total : 2466 m² de surface sont programmés, dont 260 m² pour une cafétéria, 1200 m² de locaux artisanaux, plus de 1000 m² de bureaux.

Calendrier prévisionnel après validation politique :

- 1er trimestre 2012 : dépôt du permis de construire ;
- Automne 2012 : démarrage des travaux ;
- Fin 2013, début 2014 : livraison des locaux.

Coût d'opération : 3,673 millions d'euros, dont environ 247 000 euros apportés par la ville, qui correspondent à la valeur du terrain.

L'essentiel de cet investissement est à la charge de la Métro qui mobilisera également des financements de la Région.

Les espaces extérieurs :

- Aménagement provisoire de la future place centrale en avril. Travaux d'aménagement définitifs en 2013-2014.
- Création de la contre allée Général de Gaulle.
- Création de la rue Alphonse Loubat, qui relie la rue Denis Papin à la contre-allée le long de l'avenue Charles de Gaulle
- Prolongement de la rue Clément Ader, qui reliera désormais la rue Denis Papin à l'avenue de l'industrie offrant ainsi un nouvel accès au Village 2. Fin des aménagements prévu pour la fin 2012.
- Piétonnisation de la rue Jean-Henri Fabre, pour sécuriser les déplacements piétons dans un secteur dédié aux familles et à l'enfance.
- Aménagement du nouveau parc Galilée terminé à l'automne 2011 : nouvelle aire de jeux rénovée et agrandie, réaménagement des espaces verts, création d'un cheminement piéton.
- Aménagement en « profil à plat » des rues Einstein et Nicéphore Niépce : la voie automobile et les trottoirs sont situés au même niveau sans véritable démarcation, ce qui impose une prudence dans la circulation.
- Aménagement des espaces extérieurs de l'ensemble du quartier et des rues Galilée et Denis Papin.
- Mise en place d'un système de conteneurs enterrés pour le tri des déchets.

Interventions d'habitants :

• Circulation rendue difficile dans la Combe de Champagner à cause du passage des poids lourds qui travaillent sur les chantiers, malgré l'interdiction.

Le travail de lien entre Emmanuel Lambros et la Police municipale permet de rappeler la règle et verbaliser régulièrement.

• Inflammation des copeaux dans les massifs d'espaces verts au Village 2. Méthode naturelle utilisée très fréquemment dans les aménagements de massifs, et qui ne peuvent s'emflammer que par un acte volontaire. Il est donc ici plutôt question de civisme.

• Augmentation importante des charges de chauffage : le 27 juin 2011 une réunion a permis de faire le point sur ce sujet.

• Accès aux garages situés sous la placette pendant le chantier du pôle petite enfance.

La Ville étudie actuellement les possibilités techniques qui permettraient un accès aux garages pendant la durée du chantier, sous des conditions qui restent à définir. Une réunion sur ce sujet sera proposée prochainement.